



Commune de Goesdorf

## Vacance de poste

L'administration communale de Goesdorf se propose d'engager pour les besoins sa maison relais :

### **3 éducateurs diplômés (m/f)**

(degré d'occupation : 30 heures/semaine)  
à durée indéterminée (référence : 2022-15) ;

### **un éducateur diplômé (m/f)**

(degré d'occupation : 20 heures/semaine)  
à durée indéterminée (référence : 2022-16) ;

sous le régime du salarié à tâche intellectuelle établi sur base de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (en abrégé SAS).

Seront admis à concourir les candidats (m/f) qui :

- sont détenteurs soit d'un diplôme d'éducateur diplômé luxembourgeois, soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- ont au moins acquis l'âge de 18 ans ;
- peuvent se prévaloir d'une connaissance adéquate de la langue luxembourgeoise, allemande et française.

Les candidat-e-s sont invité-e-s à adresser leur demande pour le 28 octobre 2022 au plus tard au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf, 1, op der Driicht, à L-9653 Goesdorf.

Les demandes doivent obligatoirement mentionner la référence du poste et être accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Une notice biographique (CV) avec photo récente, certifiée sincère et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle acquise antérieurement ;
- Un extrait récent de l'acte de naissance ;
- Un extrait récent du casier judiciaire (bulletin n°3) ainsi que du bulletin spécial « protection des mineurs » (bulletin n°5) ;
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- Une copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale (matricule nationale) ;
- Des copies des diplômes, certificats d'études et de qualification professionnelle avec, le cas échéant, la reconnaissance de l'équivalence des diplômes étrangers ;
- Une autorisation d'exercer la profession d'éducateur (uniquement pour les diplômés et les équivalences des diplômes étrangers obtenus à partir de 2015).

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au numéro 83 92 70 - 1.

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul MATHAY  
Bourgmestre

Claude GILSON  
Échevin

Marc KEILEN  
Échevin